



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉRO 801-60 ET 803-09

**LE MERCREDI 22 MARS 2023 À 18H00 À
L'HÔTEL DE VILLE DE ROSEMÈRE**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS MODIFIANT LES RÈGLEMENTS SUR LE ZONAGE ET SUR LE LOTISSEMENT :

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier-adjoint de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 13 mars 2023, les projets de règlements suivants :

801-60 – *Règlement modifiant plusieurs dispositions du Règlement 801 – Zonage*

803-09 – *Règlement modifiant plusieurs dispositions du Règlement 803 – Lotissement*

QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le **mercredi 22 mars 2023, à 18h00, à l'hôtel de ville de Rosemère**, 100 rue Charbonneau. Au cours de cette séance, le maire ou un membre du Conseil désigné par celui-ci expliquera les projets de règlement;

QUE les projets de règlement 801-60 et 803-09 contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Ces projets de règlement s'appliquent à l'ensemble du territoire et contiennent des dispositions qui concernent particulièrement une zone ou une partie de territoire délimitée en vertu du 6^e alinéa de l'article 113 ou du 3^e alinéa de l'article 115 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, dont la description ou l'illustration peut être consultée au greffe de la municipalité.

QUE ces projets sont déposés au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

FAIT À ROSEMÈRE CE 14 MARS 2023

Le greffier-adjoint,

Me Alexandre Bélisle-Desjardins